

**E 5782**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 10 novembre 2010

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 10 novembre 2010

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** portant nomination d'un membre de  
la Cour des comptes





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 5 novembre 2010  
(OR. en)**

**14719/10**

**INST 385  
CMPT 22  
JUR 428**

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre de  
la Cour des comptes

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant nomination d'un membre de la Cour des comptes**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286,  
paragraphe 5,

vu l'avis du Parlement européen<sup>1</sup>,

---

<sup>1</sup> Avis du 7 octobre 2010 (non encore paru au Journal officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) M. Maarten B. ENGWIRDA, membre de la Cour des comptes, a présenté sa démission, qui prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- (2) Il y a lieu dès lors de procéder au remplacement de M. Maarten B. ENGWIRDA, pour la durée de son mandat restant à courir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

M. Gijs M. de VRIES est nommé membre de la Cour des comptes pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à, le

*Par le Conseil*

*Le président*

---